



COMITE DE QUARTIER FERRY BUFFALO

COMPTE-RENDU DE LA REUNION # 2

Mercredi 22 septembre 2021

De 18h30 à 21h30

Maison des Associations

ETAT DES PRESENCES

PRESENTS

M. Loïc BIWAND, Mme Muriel VENTEJOL, Mme Annick TOURNEFIER, M. Christophe BENNEHARD, M. Robert LEROUX, M. Arnaud CHAROLAIS, Mme Alice TESSIER, M. Matthieu LEPRINCE, Mme Aline HAUGUEL, Mme Agnès NICOLAS, M. Franck MEZERETTE, Mme Elise SAVARY de BEAUREGARD, M. Alain MOUTON-LIGER, M. Thierry ROUAUD, membres du Collège des habitants.

Mme Elisabeth ROSSIGNOL, élue déléguée du quartier et Présidente de séance.
M. Pierre BACCON, élu délégué adjoint au quartier.
M. Paul-André MOULY, Maire-adjoint aux Mobilités, à la Voirie, au Stationnement et au Partage de l'espace public.
Le cabinet d'étude INGÉROP.
M. Damien OBERLÉ, Directeur de la Valorisation urbaine.
Mme Anne-Marie ROGER, représentante suppléante association de quartier.
Mme Maïna CONIL, représentante des commerçants.
Mme Camille GENCO, Responsable du Pôle Démocratie Participative, Mme Virginie CANDUSSO, Assistante du Pôle Démocratie Participative, M. Williams TESTE, Chargé de projets proximité.

EXCUSES

Mme Catherine BRESTEAU, représentante des entrepreneurs du quartier, Mme Josiane VINH, Mme Armelle VALDER, M. Brandon STORDEUR, Mme Francine BAPTISTE, M. Philippe CHANTEPERDRIX, Mme Monique SOULARD PECHBERTY, M. Louis DODEIGNE, Mme Sabine FRACK, membre du Collège des habitants.

ABSENTS

M. Dominique BARBARIN, M. Thierry JOURDAN, Mme Agnès GALY, membres du Collège des habitants.

RAPPEL ORDRE DU JOUR

- I. Atelier de travail sur le « Plan de mobilité ».
- II. Compte-rendu des commissions, du jury du Grand Oral et du focus groupe Sport.
- III. Remarques et questions diverses.
- IV. Signature de la Charte.
- V. Programmation des prochaines réunions et désignation de porte-parole pour la réunion publique de quartier.

Madame Elisabeth ROSSIGNOL et Monsieur Pierre BACCON demandent si un participant à la réunion accepterait d'être secrétaire de séance afin de rédiger le compte rendu. Aucun membre n'accepte ce rôle. Le pôle Démocratie participative sera donc en charge du compte-rendu.

I. ATELIER DE TRAVAIL SUR LE « PLAN DE MOBILITE »

Madame ROSSIGNOL présente et invite Monsieur Paul-André MOULY, Maire adjoint aux Mobilités, à la Voirie, au Stationnement et au Partage de l'espace public à nous présenter le plan mobilité de la Ville de Montrouge.

Monsieur MOULY présente à son tour Monsieur Damien OBERLÉ, Directeur de la Valorisation urbaine qui l'accompagne, ainsi que le Cabinet INGÉROP, qui est en charge du plan mobilité.

Monsieur MOULY explique que la majorité municipale a souhaité présenter le Plan de Mobilité en amont aux membres des Comités de quartier pour échanger avec eux et obtenir leur avis sur les différentes propositions. Les remarques des Comités de quartier seront prises en compte et permettront la continuité du travail déjà effectué par le Cabinet INGÉROP : des études de comptage et la consultation d'un certain nombre de partenaires comme la Ville de Paris, le Conseil Départemental, les associations comme MDB (Mieux se Déplacer à Bicyclette) pour la partie vélo et DEFIACCESS (association pour les non-voyants) pour la partie accès aux PMR. Tous ces partenaires ont fait remonter leur cahier des charges. La RATP a également été consultée : les contraintes liées à la largeur des bus et donc des voies sur lesquelles ils circulent sont à prendre en compte. L'objectif de ce Plan de Mobilité est de regagner de l'espace public pour végétaliser la ville, offrir des voies sécurisées aux modes actifs et apaiser Montrouge. M. MOULY invite les membres du Comité de quartier à écouter le travail du Cabinet INGÉROP et à participer au jeu des questions/réponses proposé sur les différents thèmes.

Présentation du plan mobilité par le Cabinet INGÉROP :

Voir le fichier joint en annexe.

Le Cabinet INGÉROP et Monsieur MOULY indiquent aux membres du Comité de quartier que s'ils ont de nouvelles questions, ils peuvent les formuler via l'adresse mail : comitedequartier@ville-montrouge.fr. Le Cabinet INGÉROP précise également que lorsque le plan mobilité sera terminé, une réunion publique aura lieu pour le présenter.

Madame ROSSIGNOL et Monsieur BACCON remercient le Cabinet INGÉROP, Monsieur MOULY et Monsieur OBERLÉ de leur participation et proposent aux membres du Comité de quartier de continuer l'ordre du jour.

II. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS, DU JURY DU GRAND ORAL ET DU FOCUS GROUPE SPORT

Madame ROSSIGNOL rappelle les noms des 3 commissions du Comité de quartier Ferry-Buffalo et leur propose d'exposer leur travail s'ils ont eu le temps de se réunir.

- Pour la Commission Sécurité Piétons : Aucune réunion n'a été programmée à ce jour.

- Pour la Commission Nuisances sonores et lumineuses : Aucune réunion n'a été programmée à ce jour.
- Pour la Commission Jardins Partagé : Aucune réunion n'a été programmée à ce jour.

Retour sur le jury du grand oral des Budgets Participatifs du quartier Ferry Buffalo :

10 projets ont été présentés pour le grand oral concernant le quartier Ferry-Buffalo :

- Un plateau multisport extérieur
- Exposition permanente d'objets...
- Fontaine je ne boirai pas...
- L'école Buffalo / Fresque murale
- Les haies
- Une imprimante collective
- Bacs à compost et composteurs collectifs
- Rendre plus inclusif le projet Les Incroyables Comestibles
- Une nouvelle fonctionnalité pour Montrouge Direct...
- Des bancs à dossier au square Doisneau

8 projets ont été retenus pour la phase de vote :

- Un plateau multisport extérieur
- Fontaine je ne boirai pas...
- L'école Buffalo / Fresque murale
- Les haies
- Une imprimante collective
- Bacs à compost et composteurs collectifs
- Rendre plus inclusif le projet Les Incroyables Comestibles
- Des bancs à dossier au square Doisneau

Retour sur le focus groupe sport :

Deux membres de ce Comité ont participé à ce focus Sport, mais comme ils ne sont pas présents ce soir, Madame Camille GENCO, Responsable du Pôle Démocratie Participative, prend la parole pour faire un retour sur ces ateliers.

Un Cabinet d'expertise du nom de SportValue a proposé de faire des groupes de travail pour analyser les atouts et les besoins dans chaque quartier de la Ville en matière d'offre sportive. Les différents quartiers ont pu expliquer leurs impressions et leurs ressentis en matière de sport.

Globalement, les participants ont témoigné d'un manque d'information sur l'offre sportive : ils ne savent pas ce qui est proposé sur leur ville. Par ailleurs, la flexibilité des offres et des horaires de cours est apparue comme essentielle.

Au vu des nombreuses demandes concernant ce focus, le Pôle Démocratie Participative informe le Comité de quartier qu'une autre date est proposée pour ceux qui souhaiteraient participer à ce focus le 30 septembre 2021.

Monsieur BACCON informe les membres du Comité de quartier Ferry-Buffalo des remarques et questions diverses qui ont été posées par deux membres du Comité.

Questions et remarques de Monsieur Alain MOUTON LIGER :

Question : Que devient le Plateau sportif devant l'Aquapol ?

Réponse : La réhabilitation de ce plateau sportif est inscrite dans le programme de la municipalité mais rien ne pourra se faire avant les résultats de la consultation sur le sport.

Question : Problèmes de circulation piétonne du 111 av. Ginoux jusqu'à Marx Dormoy.

Réponse : Ce point a fait l'objet d'un travail qui semble fonctionner.

Questions et remarques de Monsieur Matthieu LEPRINCE :

Question : Etat d'avancement de la prolongation de la ligne 4 et date de mise en service.

Réponse : La ligne 4 sera mise en service à la fin d'année 2021-début 2022.

Question : l'aménagement de la place de l'entrée principale de la station Barbara. Cet accès sera-t-il ouvert si l'immeuble immonde au-dessus n'est pas terminé ?

Réponse : La station sera évidemment ouverte avec un parvis provisoire, même si le bâtiment du dessus n'est pas terminé. Ce sont 2 espaces différents. Le bâtiment est une construction privée opérée par RATP habitat qui pourra se poursuivre après l'ouverture. La 3^e étape sera l'aménagement de toute la place et de la promenade des deux gares suite aux résultats de la consultation Barbara.

Question : l'aménagement de Marx Dormoy. Quelle est la chronologie des travaux sachant que la Station de la L15 ne sera pas terminée avant 2025 ? Pourquoi Chatillon et Montrouge ne s'accordent pas sur l'aménagement de l'environnement de la station ?

Réponse : L'heure est aujourd'hui à la consultation. L'ensemble du projet Châtillon-Montrouge se fait en collaboration avec les Villes de Montrouge et de Châtillon, mais aussi celles de Bagneux, et de Paris pour le cimetière, le Département et la RATP. Une consultation portée par tous ces acteurs sera également menée.

Question : les résultats du questionnaire BARBARA seront-ils disponibles

Réponse : Toutes les personnes ayant participé aux consultations et ayant coché la case « je souhaite être informé » le seront évidemment ainsi que le comité de quartier.

Question : l'ouverture du square d'angle Rue Descartes/passage Raymond. Quel objectif puisque les habitants y sont opposés ?

Réponse : Les riverains seront consultés s'il doit y avoir un projet.

Question : le projet de logement social passage Raymond. Montrouge Habitat ayant été vendu, ces logements font-ils partie de la vente ? Quel est le planning ? Le projet pourrait-il inclure un jardin pour les montrougiens qui manquent d'espaces verts ?

Réponse : Cette remarque sur le jardin sera référée à Montrouge habitat.

Question : Où en sont les recours juridiques de la mairie dans le cadre de la préemption du 23 rue Boileau ? Quelle sera la destination du lieu ? Combien de millions d'euros auront été abandonné par la Mairie entre les deux opérations de préemption ?

Réponse : Ce sujet sera traité lors du prochain conseil municipal. Les membres des comités de quartier ainsi que tous les Montrougiens sont invités à le suivre en ligne sur 92120.fr

Question : A quelle échéance seront terminées les bandes de guidage dans notre quartier ?

Réponse : Dans le cadre de la systématisation du marquage au sol, les services techniques ont privilégié en 2021 certains axes principaux. Cette logique sera poursuivie en 2022, avant d'attaquer les voies secondaires. Il en est de même pour les bandes de guidage.

Question : les nuisances sonores provoquées par les livraisons quotidiennes et très matinales du magasin Auchan Messier sont très perturbantes pour beaucoup d'habitants. Une rencontre entre un élu et le responsable du magasin peut-elle être organisée ?

Réponse : Une réunion a déjà eu lieu en présence du directeur du magasin, de Mme Lesueur, de M. le Maire, de M. VILLEGER (SRU) et de M. LEPRETRE (Président du conseil syndical de l'immeuble Windsor). Des solutions ont depuis été mises en place :

- modification de l'accès des employés par le côté du magasin BIO C'EST BON,
- arrivée des camions de livraison après 7h et s'ils arrivent avant interdiction de déchargement.
- De plus, le magasin AUCHAN a fait il y a 6 mois des travaux qui ont été validés par la préfecture pour changer la destination du quai de livraison en entrepôt.

Question : depuis 20 ans, le passage Raymond est le lieu d'un trafic de cannabis important. Ce trafic va s'intensifier avec l'arrivée du métro. Qu'est-il prévu par la mairie ?

Réponse : Le lien de cause à effet n'est pas prouvé et la Ville agirait s'il se créait une telle zone de trafic.

Question : de nouveaux commerces vont s'installer. Pourquoi le comité de quartier n'est pas sollicité dans le choix du commerce ? Pourquoi implanter un radiologue que nous n'utilisons que le moins souvent possible, même si celui rue Victor Basch a fermé ?

Réponse : La Ville de Montrouge a une véritable politique de développement du commerce sur l'ensemble de la Ville avec la Semarmont et qui dépasse les stratégies de

quartier. Il s'agit de créer une mixité dans les commerces de Montrouge. L'implantation de ce commerce s'inscrit dans une vraie stratégie santé qui représente une chance pour les Montrougiens : ce sont des RDV qui sont souvent difficiles à avoir

IV. SIGNATURE DE LA CHARTE

Madame ROSSIGNOL, Monsieur BACCON et le Pôle Démocratie participatif proposent aux membres du Comité de quartier de signer la Charte qui a été votée au Conseil Municipal du jeudi 3 juin 2021.

V. PROGRAMMATION DES PROCHAINES REUNIONS ET DESIGNATION DE PORTE-PAROLE POUR LA REUNION PUBLIQUE DE QUARTIER

Laprochaine réunion du Comité de quartier Ferry-Buffalo est prévue pour le mois de janvier 2022, et sera surement sous la forme d'une plénière composée des membres des 6 Comités de quartier.

La réunion Publique du quartier Ferry-Buffalo aura lieu le 22 novembre 2021 à 19h à la Maternelle Buffalo. A cette occasion, il est demandé aux membres du Comité de quartier de désigner un porte-parole pour une intervention lors de la réunion publique afin de présenter le Comité de quartier Ferry-Buffalo. Monsieur Robert LEROUX accepte d'être le porte-parole.

CONCLUSION

Mme Elisabeth ROSSIGNOL et Monsieur Pierre BACCON remercient les participants pour leur présence et la qualité des débats et mettent fin à la réunion à 21h30.

COMPTE RENDU REUNION

OBJET :	AMO pour le plan de mobilité de la ville de Montrouge Comité de quartiers – Ferry-Buffalo
DATE :	22/09/2021 – 18h30

Date : 23/09/2021	Auteur : Dalila ZEGAGH	Nbre de pages : 5
Référence du document :	PM Montrouge - CR Comité de quartier- Ferry-Buffalo	Indice : V1

PARTICIPANTS :	
<i>Nom</i>	<i>Entité ou Société</i>
Paul-André MOULY	Ville de Montrouge – Adjoint au Maire aux Mobilités, à la Voirie, au Stationnement et au Partage de l'espace public
Camille GENCO	Ville de Montrouge – Responsable du service Démocratie Participative
Adrien LALONDE	Ville de Montrouge – Chargé de projet à la Direction de la Valorisation des Espaces publics et des Mobilités
Damien OBERLÉ	Ville de Montrouge – Directeur de la Valorisation des Espaces publics et des Mobilités
Elisabeth ROSSIGNOL	Ville de Montrouge – Président du Comité de quartier Ferry Buffalo
Pierre BACCON	Ville de Montrouge – Adjoint au Président du Comité de quartier Ferry Buffalo
Sébastien GOMES	Alyce – Expert trafic / circulation
Dalila ZEGAGH	Ingérop – Chef de projet
Nicolas PORTZER	Ingérop – Chargé d'études
Membres du Comité de quartier Ferry Buffalo	

DIFFUSION :
Participants + excusés

ANNEXE :
Support de présentation

Synthèse des échanges

Présentation de la démarche :

Les **objectifs du Plan de Mobilité et le contenu de l'étude en cours sont présentés** (cf. présentation ppt).

Thème 1 – circulation

Une **synthèse des enjeux de circulation** ainsi que les choix actés à l'échelle de la ville et les sujets ouverts pour le quartier Montrouge Ferry Buffalo sont présentés (cf. support de présentation). Les points suivants sont discutés :

- Pour réaliser le diagnostic, des échanges ont été réalisés avec les différents partenaires de la mobilité du territoire, les communes limitrophes dont Arcueil et Chatillon.
- Les **comptages valorisés pour la réalisation du diagnostic datent de 2018**. Ils présentent l'intérêt de pouvoir analyser la circulation en l'absence de situation de travaux (qui génère de nombreuses modifications d'itinéraires) et de contexte COVID, durant laquelle les trafics sont moins importants.
- **L'enquête déployée sur le secteur de la future station Barbara s'est terminée le 21/09**, les résultats sont donc en cours d'analyse. Cette enquête menée par le CD92 sur les communes de Montrouge et de Bagneux doit permettre au CD92 de préciser le programme d'aménagement en espaces publics, notamment pour préparer l'arrivée de la ligne 15 du Grand Paris et faciliter la circulation des bus
- Les participants sont globalement **favorables à la mise en place de sens uniques** ;
 - Les passages en sens uniques des avenues du **Fort et Victor Bach sont jugées particulièrement adaptées** ;
 - Avenue du Fort :
 - La mise en sens unique évitera les problèmes actuels de croisement des véhicules.
 - Elle permettra d'apaiser la circulation sur cet axe où se situe le lycée Maurice Genevoix ;
 - Le sens proposé, du Nord vers le Sud, correspond aux attentes.
 - Avenue Victor Bach :
 - La rue Victor Bach, actuellement en double sens de circulation, est difficilement circulaire compte-tenu de son gabarit. Le maintien de ce double sens présenterait comme intérêt de réduire la vitesse de circulation des voitures (véhicules ralentissant pour se croiser). La ville précise que cette mise à sens unique permettra de retravailler l'espace public, notamment pour réaliser des aménagements paysagers tout en proposant en réduction de la vitesse à 30 km/h (cf. thème 3) ;
 - De nombreux enfants empruntent la rue Victor Bach à pied, il est donc important de réduire la vitesse sur cet axe ;
 - Un participant indique que la mise en sens unique vers le Nord impliquerait un nombre accru de véhicules sur l'axe. D'autres participants soulignent au contraire que ce sens de circulation serait cohérent avec la rue Henri Ginoux qui est en sens opposé vers le Sud ;
 - Les mises en sens unique devraient s'accompagner de **dispositifs permettant de limiter la vitesse de circulation devant les établissements scolaires** (radars pédagogiques, caméras, ralentisseurs...)
- Les mesures sur le **plan de circulation pourraient aller plus loin, en inversant les sens uniques** sur différentes sections des axes, pour dissuader plus efficacement le trafic de transit :

Synthèse des échanges

- La ville répond que ces **solutions ont été étudiées**, et discutées avec certains Montrougiens, **mais elles n'ont pas été retenues** car elles auraient généré une grande complexité dans la compréhension du plan de circulation et beaucoup perturber les déplacements en voiture des Montrougiens ;
- Il serait possible de « **fermer** » **les rues de Montrouge depuis l'extérieur** avec de nombreux sens uniques sortants pour freiner considérablement le trafic de transit mais les conséquences pour la circulation des Montrougiens seraient très importantes.
- **La mise à sens unique de l'avenue de la République dans le sens Sud vers Nord est globalement bien accueillie** par les participants – les points suivants sont discutés :
 - L'avenue de la République était **historiquement un axe à sens unique qui est passé à double sens** dans le but de redynamiser le centre-ville. En retour d'expérience, cette mesure ne permet pas de redynamiser le centre-ville.
 - Des réflexions menées par la ville sont en cours pour permettre les livraisons des commerces de l'axe tout le mettant en sens unique.
- L'un des **principaux points de conflits d'usage de la ville est le carrefour entre l'avenue de la République et la rue Gabriel Péri (RD50)**, où l'enjeu est de permettre que les voitures sortent au plus vite de l'axe République.
- **Sur l'axe Gambetta :**
 - Un participant questionne l'intérêt de mettre en place un sens unique sur cet axe.
 - Il est précisé que les flux de transit sont plus limités sur cet axe orienté Est-Ouest par rapport aux axes Nord-Sud ;
 - La circulation des bus sur cet axe impose le maintien du double-sens,
 - Le gabarit de l'axe Gambetta – Verdier ne permet pas la mise en place d'aménagement cyclable sur toute sa longueur.
 - Des aires de livraison sont demandées puisque les poids-lourds stationnent actuellement en double-file. Les camions stationnent sur cet axe lors des marchés ;
- Concernant le transport de marchandises et les livraisons :
 - Il conviendra de réfléchir à **l'organisation des livraisons**. Cette thématique sera intégrée dans l'étude « stationnement » qui sera réalisée en 2022 ;
 - Sur l'avenue de la République, l'enseigne **Auchan est livrée par des poids lourds de 38 tonnes**, ce qui génère des difficultés de circulation. Il est souhaité qu'un arrêté municipal soit adopté pour interdire la circulation des camions de 40 tonnes, qui circulent depuis 3 ans. Les camions stationnent de plus en double-file alors qu'une aire de livraison est disponible rue Molière ;
 - Le sujet est **complexe car les mesures ne peuvent pas être mises en œuvre à l'échelle de la ville** mais doivent être pensées à une échelle plus large pour développer une réflexion homogène correspondant aux besoins des commerces ;
 - Une **réflexion est en cours avec la Métropole du Grand Paris** sur le sujet. La ville de Montrouge, avec les villes limitrophes, participent à des groupes de travail visant à harmoniser la réglementation et les horaires de livraison.
- La ville de Montrouge travaille actuellement avec la ville de Paris **pour que soit conservée le gabarit de l'avenue Aristide Briand (RD920) à l'entrée dans Paris**, pour éviter que Montrouge ne devienne une « salle d'attente » pour rejoindre Paris.

Synthèse des échanges

Thème 2 – aménagements cyclables

Une **synthèse des enjeux relatifs aux aménagements cyclables** ainsi que les choix actés à l'échelle de la ville et les sujets ouverts pour le quartier Ferry Buffalo sont présentés (cf. support de présentation). Les points suivants sont discutés :

- Un participant s'interroge sur l'**opportunité de déploiement d'aménagements cyclables** dans la ville et le risque que ces aménagements soient seulement associés à un phénomène de mode. Une place suffisante doit être laissée pour la circulation des voitures, pour répondre aux besoins. Certains aménagements cyclables existants (comme sur Marx Dormoy) sont peu utilisés.
- La **majorité des cyclistes respecte peu le code de la route**. Ce comportement est accidentogène. Des mesures devraient être mises en œuvre pour responsabiliser davantage ces usagers de la route, notamment en les verbalisant.
- **Certains aménagements cyclables présents dans la ville ne sont pas adaptés aux usages.**
 - Au **niveau de la Vache Noir**, au Sud de la rue d'Arcueil sur la RD920, les piétons ne disposent plus d'un espace suffisamment large puisqu'un aménagement cyclable a été mis en place sur le trottoir. De nombreux piétons passent de plus par cet itinéraire pour rejoindre l'arrêt de bus Prieur de la Côte d'Or situé sur l'avenue Marx Dormoy (RD62) ;
 - Les **aménagements cyclable de l'avenue Jean Jaurès sont peu visibles** et engendrent des conflits d'usage avec les piétons ;
 - Le passage de la bande cyclable à la voie bus partagée avec les vélos est complexe au Nord de l'avenue de la République, de nombreuses voitures se retrouvent sur la voie bus.
 - Les **futurs aménagements devront s'efforcer de bien séparer les différents usages** : voiture, piétons et cycliste. En cas de place réduite, les vélos doivent partager l'espace avec les voitures et non avec les piétons ;
 - « Les cyclistes sont dangereux » lorsque les aménagements cyclables ne sont pas adaptés.
- La **bande cyclable avenue Henri Ginoux** est positionnée dans le même sens que la circulation générale. Or, de nombreux cyclistes l'empruntent en sens inverse, ce qui provoque des situations dangereuses. En effet, les piétons traversant la rue ne regardent pas dans ce sens et les cyclistes qui sont en contre-sens n'ont pas de signalétique dédiée ni de feux tricolores. Bien que l'aménagement cyclable de l'avenue Henri Ginoux doit être revu, il est nécessaire de prendre en compte la difficulté liée à la présence de nombreuses entrées charetières et bateaux.
- Il est demandé que soit mis en place **une signalétique dédiée et des feux tricolores pour cyclistes** en parallèle du développement des contre-sens cyclables.
- Le **développement des trottinettes électriques, très rapides et silencieuses, doit être encadré** et ne doit pas se faire au détriment des autres usagers tels que les piétons.
- **L'association Mieux se Déplacer à Bicyclette (MDB) souhaite la réalisation de véritables aménagements cyclables continus.** Elle souhaite également que les cyclistes puissent circuler en sens inverse de la circulation générale dans les rues en sens unique.
- Concernant **le stationnement vélo** :
 - Les dispositifs installés doivent autant que possible permettre de réduire les risques de vols, avec des arceaux épais difficilement sciabiles.
 - **Les pincés roues sont à éviter** alors que les arceaux permettant une accroche par le cadre sont à privilégier.

Synthèse des échanges

Thème 3 – valorisation des espaces publics / attentes du plan de Mobilité

Une **synthèse des enjeux relatifs à la valorisation des espaces publics** et aux autres sujets à travailler dans le cadre du Plan de Mobilité sont présentés (cf. support de présentation). Les points suivants sont discutés :

- Les participants sont en grande **majorité favorables au développement des zone 30**, et demandent une réduction de la vitesse à 30 km/h sur tous les axes de la commune
 - Cette mesure est particulièrement **importante dans les secteurs où sont situés les écoles, les crèches**, etc. Les espaces dédiés aux piétons au niveau des commerces et des écoles doivent être plus importants ;
 - La **ville précise que la généralisation de la réduction à 30 km/h** ne pourra pas s'étendre aux axes départementaux. La question a précisément été posée au CD92 pour la RD50 au niveau du projet Péri-Ginoux-Gautier et la circulation doit rester limitée à 50 km/h pour permettre un écoulement du trafic fluide sur cet axe Est-Ouest majeur à l'échelle des Hauts-de-Seine.
 - Certains participants souhaiteraient que les grands axes communaux restent à 50 km/h. Cette volonté n'est pas partagée par la majorité des participants.
 - Les **vitesse de circulation sont rarement respectées**. Différentes mesures peuvent être mises en œuvre pour inciter les usagers à réduire leur vitesse, comme des plateaux, des radars pédagogiques, des feux passant au rouge en cas de non-respect de la vitesse limite, etc.
 - La ville propose de mettre en place un radar pédagogique rue Victor Basch.
- Les participants sont également **favorables à la libération de l'espace public pour la réalisation d'aménagements paysagers**.
- **Le visuel d'un exemple type d'aménagement futur d'une rue apaisée en sens unique est approuvé par les participants**.
- Pour suivre l'efficacité des mesures mises en œuvre dans le cadre du Plan de Mobilité, **des indicateurs de suivi seront mis en place dans le plan d'action**, et pourront être alimentés par des retours d'expérience et des données quantitatives. Des comptages pourront par exemple être installés sur les différents aménagements cyclables réalisés pour évaluer leur fréquentation. **Le Plan de Mobilité se veut par ailleurs être évolutif**.

Poursuite de la démarche

- Le **document support à cette présentation en réunion de quartier sera transmis** avec le compte-rendu.
- Une **adresse email sera communiquée** pour adresser les différentes observations sur le travail présenté.